

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2008

Séance du 22 février 2008

CG 08/1^{ère}/VI-03

**AVENIR ENTREPRISE
AIDE AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE ENGAGES DANS
LE CADRE DES POLES DE COMPETITIVITE**

Comme je vous l'ai déjà précisé, la constitution des pôles de compétitivité est un atout fort pour les PME-PMI qui souhaitent innover dans la mesure où ils rassemblent, autour d'objectifs communs, les entreprises, les centres de recherche et de formation, ainsi que les collectivités locales.

Mises en réseau, ces PME-PMI disposent ainsi d'un accès privilégié aux capacités de recherche et d'innovation présentes dans leurs domaines de compétences. De plus, cela leur permet de partager l'information et d'envisager des partenariats autour de projets de recherche.

Conscient des effets positifs induits par ces pôles le Conseil Général de Tarn-et-Garonne et l'ADE82 se sont, très tôt, positionnés pour participer à la mise en place de deux pôles de compétitivité :

Aerospace Vallée, qui porte sur la filière aéronautique,

Agrimip Innovation qui porte sur le secteur de l'agro-alimentaire.

C'est dans ce cadre que nous avons d'ailleurs signé, avec l'Etat, les autres collectivités locales et les représentants des pôles de compétitivités, les « **contrats de pôle** ». Ces contrats définissent, pour chaque pôle, le mode de fonctionnement, le processus de sélection des projets et instituent, pour chacun d'eux, une « commission des financeurs » afin d'examiner les dossiers labellisés et de finaliser leur plan de financement.

Aujourd'hui, les actions du Département en faveur des pôles de compétitivité ont commencé à porter leurs fruits.

En effet, elles ont notamment permis de mettre en place le projet HéliMaintenance, autour du consortium iXairco et de labelliser un programme de recherche et développement « HéliMaintenance R&D » auxquels participent 3 entreprises : IXAIRCO, SEMIA et C3EM.

De la même manière, la société PROOFTAG, que nous avons hébergée dans la pépinière NOVALIA 82, participe déjà à un projet labellisé par Agrimip Innovation (le projet « GEOWINE »). Les travaux en cours devraient permettre de développer d'autres projets de coopération sur le territoire et, à plus long terme, de structurer la filière agro-alimentaire.

Compte tenu de l'impact fort qu'auront ces projets de développement sur le territoire, il convient aujourd'hui de nous prononcer sur une éventuelle participation financière du département.

Aussi, afin de répondre aux demandes actuelles et futures des entreprises, je vous propose de **compléter** notre nouvelle politique d'aides économiques « Avenir Entreprise », par un **dispositif d'aide réservé aux financements des projets de recherche et développement** labellisés par les pôles de compétitivités et engagés par des entreprises ressortissantes de notre Département.

Le taux d'intervention du Conseil Général sera **modulé** en fonction de l'intérêt du projet, des participations financières de l'Etat et des autres collectivités. Ces projets, pour lesquels le Département serait systématiquement co-financeur aux côtés de l'Etat et de la Région, seront d'abord examinés, sur le plan technique, par le comité « Avenir Entreprise » avant d'être proposés à la Commission Permanente.

Les taux maximum d'aides publiques mobilisables dans le cadre de ce type de projets sont les suivants :

	Taux maximum d'aides publiques dans le cadre d'un programme de Recherche et Développement (tous financeurs confondus)
PME	45 %
Grands groupes	30 %

Afin de maîtriser le volume budgétaire de ces projets, je vous propose de **plafonner** la subvention du Département à hauteur de **50 % de la subvention régionale**. Par ailleurs, **seules les entreprises ressortissantes du Tarn-et-Garonne** ou qui s'y implantent pourront bénéficier de cette aide.

Bien entendu, la participation du Département à ces projets ne pourra se faire que si le projet en question a reçu un label de la part du pôle de compétitivité dont il dépend. Elle sera formalisée par la signature d'une convention entre les différents financeurs et les porteurs de projets.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le présent rapport.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la mise en place d'un dispositif d'aide en faveur des projets de recherche et développement engagés dans le cadre des pôles de compétitivité selon les critères suivants :
 - taux d'intervention modulé en fonction de l'intérêt du projet et des participations financières de l'Etat et des autres collectivités,
 - projets, pour lesquels le département serait systématiquement co-financeur aux côtés de l'Etat et de la Région, préalablement examinés, sur le plan technique, par le comité « Avenir entreprise » avant d'être proposés à la Commission Permanente,
 - plafonnement de la subvention du département à hauteur de 50 % de la subvention régionale,
 - seules les entreprises ressortissantes du Tarn-et-Garonne ou qui s'y implantent pourront bénéficier de cette aide,

- participation du département aux projets conditionnée à l'octroi d'un label de la part du pôle de compétitivité dont il dépend et formalisée par la signature d'une convention entre les différents financeurs et les porteurs de projets ;
- Vote une autorisation d'engagement 2008 de 80 000 €;
- Précise que les crédits de paiement seront inscrits lors de la DM 1.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,